

**Créée en 1992, l'AssTRA est une association régie par la loi de 1901 mettant en œuvre des mesures de protection des biens et des personnes.**

La maladie, le handicap, l'accident, le vieillissement peuvent altérer les facultés d'une personne et nécessiter qu'elle soit assistée ou représentée dans la défense de ses intérêts. Le juge des tutelles peut alors décider d'une mesure de protection juridique.

Trois types d'accompagnement sont à ce jour réalisés par L'AssTRA :



- ◆ La sauvegarde de justice : régime provisoire, de précaution et de protection
- ◆ La curatelle : régime d'aide et d'assistance
- ◆ La tutelle : régime de représentation

Notre organisation sur trois sites (Rillieux, Oullins et Grigny) nous permet d'assurer un accompagnement de proximité, réalisé par des professionnels diplômés en droit et / ou en travail social.

Nous nous engageons à respecter la réglementation en vigueur, et notamment la Charte des Droits et Libertés de la Personne Protégée.

**Nous vous proposons des interventions adaptées afin de vous présenter l'étendue de nos missions et l'accompagnement individualisé proposé aux Personnes Protégées.**

Pour tout renseignement, nous contacter au  
**06 21 81 92 15**

**Retrouvez-nous également sur <https://www.asstra.fr>**

**Siège social : Rillieux-la-Pape**  
1, rue Gabriel Ladevèze - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE